



## Décompte des charges annuel

Par **alrka**, le **05/09/2010** à **19:42**

Bonjour,

Nous sommes 90 locataires d'une résidence, nous avons reçu notre décompte de charges annuel et suivant les logements nous avons un trop perçu qui a été retiré du loyer à payer au mois de juillet.

Le 10 aout nous recevons une régularisation des charges, car le bailleur avait oublié de compter 2 sommes importantes et la plupart des locataires se retrouvent à payer une somme importante que le bailleur a décidé de faire payer en 6 mois en plus du loyer. Preuve qu'il reconnaît s'être trompé.

Nous sommes une association des locataires et nous souhaiterions connaître quel recours nous pouvons obtenir surtout en matière de délai de paiement car pour certains la somme divisée par est trop importante à verser aussi vite.

Si nous avons eu un décompte avec le total des charges nous aurions peut-être aperçu l'erreur, mais le relevé indiquait les postes de charges, la répartition, le montant provisionné pendant l'année et le trop perçu qu'il nous remboursait.

Merci de m'apporter une réponse. A bientôt.  
Jacques LECOQ

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **20:53**

Commencez par exiger par LRAR de consulter les pièces justificatives du décompte (attention, il ne vous reste que 5 jours pour qu'ils reçoivent la LRAR !!!)

Dans 99% des cas, sont incluses dans les charges locatives des choses qu'il est interdit de

faire payer au locataire.

Qu'en était-il l'an dernier ? Pourquoi les charges ont-elles autant augmentées ? C'est louche.